RCS : GAP
Code greffe : 0501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GAP atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1959 B 00006
Numéro SIREN : 385 950 068
Nom ou dénomination : ENTREPRISE ALLAMANNO

Ce dépôt a été enregistré le 15/10/2015 sous le numéro de dépôt 1886

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE GAP

BP 140
05004 GAP CEDEX
Fax : 04 92 51 83 35
www.infogreffe.fr
Tél : 04 92 51 01 92

RECEPISSE DE DEPOT

ENTREPRISE ALLAMANNO
Za les sablonnières
05120 L'Argentière-la-Bessée

V/REF :
N/REF : 59 B 6 / 2015-A-1886

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE GAP certifie qu'il a reçu le 09/10/2015, les actes suivants :

Ordonnance du président en date du 12/10/2015
- Prorogation du délai de réunion de l'A.G. chargée d'approuver les comptes jusqu'au 30/11/2015

Concernant la société

ENTREPRISE ALLAMANNO
Société par actions simplifiée
Za les sablonnières
05120 L'Argentière-la-Bessée

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2015-A-1886 le 15/10/2015
R.C.S. GAP 385 950 068 (59 B 6)

Fait à GAP le 15/10/2015,
LE GREFFIER

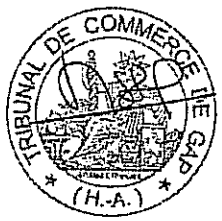

ENTREPRISE ALLAMANNO
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000.000 euros
Siège social à L'ARGENTIERE-LA-BESSE (05120)
ZA Les Sablonnières
385.950.068 R.C.S. GAP

DÉPOSÉ LE
-9 OCT. 2015
GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE GAP

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GAP

LE SOUSSIGNE

- La société ALLAMANNO DEVELOPPEMENT, Société à responsabilité Limitée, au capital de 3.983.450 euros, dont le siège social est à L'ARGENTIERE LA BESSE (05120) – ZA Les Sablonnières, immatriculée au RCS de GAP sous le numéro 489.067.074,

Elle-même représentée par Monsieur Régis ALLAMANNO.

agissant au nom, pour le compte et en sa qualité de Président de la Société ENTREPRISE ALLAMANNO, Société par Actions Simplifiée, au capital de 1.000.000 Euros, dont le siège social est à L'ARGENTIERE LA BESSE (05120) – ZA Les Sablonnières, immatriculée au RCS de GAP sous le numéro 385.950.068.,

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER, CE QUI SUIT :

- Que l'article L 227-9 du Code de commerce et les statuts de la société disposent que l'Assemblée Générale Ordinaire est réunie dans les six mois de la clôture de l'exercice ; toutefois ledit délai de six mois peut être prolongé à la demande des dirigeants par Ordonnance du Président du Tribunal de Commerce, sur requête,

- Que la société a connu un retard important dans l'établissement de ses comptes au regard des règles de consolidation qui ont nécessité la validation de certaines écritures par ses auditeurs et Commissaires aux Comptes. Compte tenu de ce retard, et par voie de conséquence, il n'a pas été possible de convoquer l'Assemblée Générale dans le délai légal.

En conséquence, le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, vu les dispositions légales en vigueur,

Vouloir bien accorder à la société ENTREPRISE ALLAMANNO un délai de prorogation de DEUX (2) mois jusqu'au 30 Novembre 2015 pour approuver les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015.

Fait à L'ARGENTIERE-LA-BESSE
En deux exemplaires
Le 30 septembre 2015

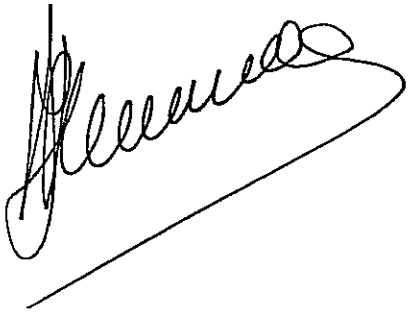

ORD 2015/3716.

D 2015 A 1886

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GAP

ORDONNANCE

DÉPOSÉ LE
14 OCT. 2015
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GAP

REPORT ASSEMBLEE GENERALE

NOUS,OLIVE JEAN-PAUL,
PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GAP ET DES HAUTES-ALPES,

VU LA REQUETE QUI PRECEDE ET LES MOTIFS Y EXPOSES ;

AUTORISONS :

LA SOCIETE ENTREPRISE ALLAMANNO

DONT LE SIEGE SOCIAL EST :

- Za les sablonnières
  05120 L'Argentière-la-Bessée

INSCRITE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
SOUS LE NUMERO : 385 950 068 - 59 B 6

A REPORTER SON ASSEMBLEE ANNUELLE POUR LES COMPTES CLOS AU :
31/03/2015

DISONS CEPENDANT QUE CELLE-CI DEVRA ETRE TENUE AU PLUS TARD
LE : 30 Novembre 2015

FAIT A GAP LE : 12 Octobre 2015

LE GREFFIER :
PHILIPPE MISSE

LE PRESIDENT
JEAN-PAUL OLIVE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE GAP * (H.-A.) *

EXPÉDITION COLLATIONNÉE
CERTIFIÉE CONFORME
GAP, le 12/10/15
LE GREFFIER
Ph. MISSE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE GAP * (H.-A.) *